

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°85 (arrêté de promulgation du 28 janvier 1931)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 janvier 1931

Numéro JO
n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro
31 janvier 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 2 janvier 1931, relatif aux frais de déplacement du personnel du contrôle du chemin de fer franco-éthiopien,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 2 janvier 1931, susvisé, relatif aux frais de déplacement du personnel du contrôle du chemin de fer franco-éthiopien Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie

chapon-baissac